

# Lettre d'oriGIn



## SOMMAIRE

<b>LA PAROLE AUX MEMBRES</b> .....	<b>PAGE 02</b>
#2013BordeauxGIs	
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b> .....	<b>PAGE 04</b>
<p><b>ASIE</b></p> <p>Chine : Champagne protégé comme IG</p> <p>Inde (I): Nouvelle IG enregistrée</p> <p>Inde (II) : « SuratZari Craft »</p> <p><b>AMÉRIQUES</b></p> <p>États-Unis: Règlement de « l'affaire Kona » après 2 années de bataille juridique</p> <p><b>EUROPE</b></p> <p>Espagne : Enregistrement refusé pour la marque « Café Nariño »</p> <p>Suisse : « Café de Colombia » protégée comme IGP</p> <p>Suisse : « Wilson » n'est pas considéré comme une indication d'origine géographique</p> <p>Irlande : Emballage neutre pour les produits à base de tabac</p> <p><b>UNION EUROPÉENNE (UE)</b></p> <p>Le « Prosek » croate incompatible avec l'AOP italienne « Prosecco »</p> <p>Nouvelle demande d'enregistrement pour une IG non-européenne</p> <p>Nouvelles sur les AOP/IGP</p>	
<b>NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET BILATÉRALES</b> .....	<b>PAGE 08</b>
<p>Accord de partenariat commercial trans-pacifique (TPP) : 17<sup>a</sup> cycle de négociations à Lima</p> <p>UE-Canada : Accord économique et commercial global (CETA)</p> <p>UE-États-Unis : DPI et IG dans l'Accord de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP)</p> <p>UE-Japon</p>	
<b>CONFÉRENCES / SÉMINAIRES</b> .....	<b>PAGE 09</b>
<p>ACP : Conférence sur la « Géographie de l'alimentation »</p> <p>Vietnam : Séminaire sur la protection des IG à Hanoi</p>	

## LA PAROLE AUX MEMBRES

### #2013BordeauxGIs

par M. Christian Amblard, Syndicat du Pruneau d'Agen, et M. Marc Roose, Canard à Foie Gras du Sud-Ouest, au nom de l'équipe d'organisation



L'idée d'organiser l'Assemblée générale d'oriGIn à Bordeaux, en France, est venue dès le début 2011. Elle a tout de suite enthousiasmé les responsables des Indications Géographiques (IG), les responsables professionnels agricoles et les responsables politiques de la région Aquitaine. Après tout, Bordeaux et l'Aquitaine sont le lieu de naissance du concept d'Appellation d'Origine il y a quatre-vingts ans. L'économie agricole de la Région repose sur une centaine d'IG, qui produisent la moitié de son chiffre d'affaires annuel. C'est donc compréhensible que le thème de la protection et de la promotion des IG soit

une préoccupation majeure des autorités régionales, tant professionnelles que politiques. Par ailleurs, certaines de nos IG font partie des fondateurs d'oriGIn. C'est à Bordeaux qu'a été créée en 2004 l'Association des Régions d'Europe des Produits d'Origine (AREPO) sur l'initiative de responsables politiques aquitains. Enfin, dans le cadre du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine, Bordeaux accueille chaque année depuis 15 ans les Assises de l'Origine, colloque international sur le concept d'IG.

Dans ce contexte, et avec le soutien actif de Dominique Graciet, président de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine, et de Jean-Pierre Raynaud, président de Coop de France-Aquitaine et vice-président de la Région Aquitaine, qu'on pouvait donner de la force à l'événement de 2013 en joignant les Assises de l'Origine avec les Assemblées Générales d'oriGIn et de l'AREPO lors d'un même grand congrès.



Nous avons fait le choix de réaliser les Assemblées Générales au milieu du Salon de l'Agriculture « et de ses vaches », parce que c'est le domicile des Assises de l'Origine. C'était aussi le lieu idéal pour donner un premier aperçu de la gastronomie française, qui comme chacun le sait commence par des fromages et des vins.

Pour la Conférence internationale, la Région Aquitaine a mis à notre disposition son grand amphithéâtre, grâce au président Alain Rousset que nous remercions.



Stéphane Le Foll, Ministre français de l'Agriculture, ne s'y est pas trompé. Il a tout de suite fait savoir qu'il souhaitait intervenir lors d'un tel événement. Son message du 20 mai a été très clair : la France soutient fortement oriGIn et l'Arepo, elle fera tout pour que le concept d'IG se répande dans le monde et protège le patrimoine du maximum de producteurs de tous les pays. Dans le même esprit, lors de la Conférence internationale, nous avons eu l'honneur de recevoir un message vidéo de Dacian Ciolos, le Commissaire Européen à l'Agriculture, qui a confirmé tout le soutien

qu'apporte l'Europe à l'expansion du concept d'IG dans le monde.

Organiser ce congrès en Aquitaine était compliqué mais enthousiasmant. Notre défi était de ne pas trop décevoir nos invités après le flamboyant événement que nous avait offert le Mexique en 2011, sous la houlette du Consejo Regulador del Tequila ! Avec ces motivations, depuis le printemps 2012, une équipe de plusieurs experts des IG et organisations agricoles d'Aquitaine s'est constituée autour de Bruno Millet, directeur de la Chambre Régionale d'Agriculture, pour la logistique et les financements de l'événement. Cette équipe a bénéficié du soutien expérimenté de l'équipe d'Interco, sous la coordination de Christine Pécastaingts, qui a compté pour beaucoup dans le succès de l'événement. Enfin le pilier de notre équipe, Benjamin Labelle, jeune stagiaire de l'Université, a bénéficié d'une première expérience professionnelle trépidante et terriblement formatrice.

Il fallait à l'événement un point d'orgue : ce fut la soirée de Gala au Château Lafitte-Laguens, où nous avons proposé à nos invités une soirée faite de produits IG : du Champagne de l'apéritif, offert par le CIVC, jusqu'au dessert et au digestif de la fin du repas. L'animation de la soirée a débuté par des chansons françaises pour s'ouvrir progressivement à la dimension internationale, grâce à un groupe de brillants jeunes amateurs. A la fin du dîner, le président et le directeur d'oriGIn ont tenu à célébrer le dixième anniversaire de l'Organisation avec un diaporama et des anecdotes de quelques-uns des créateurs.



Comme de tradition, nous avons terminé le congrès par une journée de visites d'IG : Armagnac, canards à Foie Gras du Sud-Ouest et Poulet des Landes d'une part, Fraises du Périgord, Vin de Monbazillac et Pruneaux d'Agen d'autre part.

Nos ambitions ont été satisfaites, avec une participation de près de 300 personnes. Notre souhait le plus cher est que cet événement ait pu faire progresser le concept d'IG dans le monde. Nous attendons 2015 avec impatience pour voir un autre pays et d'autres IG.

Pour plus d'information: [christian.amblard@pruneau.fr](mailto:christian.amblard@pruneau.fr) & [marc.roose@foiegrasdusudouest.fr](mailto:marc.roose@foiegrasdusudouest.fr)

## AFFAIRES JURIDIQUES

### Asie

#### Chine : Champagne protégé comme IG

La reconnaissance de Champagne comme IG en Chine a été annoncée le 27 mai. Grâce à cette reconnaissance, Champagne est devenu la quatrième IG étrangère dans le secteur des vins et spiritueux protégée en Chine, après Cognac, Scotch Whisky et Napa Valley. **Pour plus d'informations sur la législation chinoise sur les IG, veuillez consulter le manuel d'oriGIn sur la protection des IG dans les pays émergents (BRIC).**

La protection juridique dans un marché aussi important est un exploit historique pour le « Comité interprofessionnel du vin de Champagne » (CIVC). En 2012, 309 millions de bouteilles de Champagne ont été vendues dans plus de 180 pays à travers le monde, dont 2 millions en Chine (les exportations ont augmenté 51,8% par rapport à l'année précédente), ce qui en fait le cinquième plus grand marché d'exportation en dehors de l'UE.

Plus d'informations @ :  
<http://www.champagne.fr/fr/presse/communiqués/defense-appellation-champagne/reconnaissance-chine-indication-geographique-champagne>  
 &  
<http://www.agrisalon.com/fr/permalien/article/6999762/Reconnu-en-Chine-comme-appellation-d-origine-il-est-desormais-mieux-protège.html>

#### Inde (I) : Nouvelle IG enregistrée

En mai, « Bangalore Blue Grapes » a obtenu le statut d'IG en Inde.

Le sol sablonneux rouge et la température (35 ° - 37 ° pendant la journée et 12 ° - 15 ° la nuit) de Bangalore et ses environs donnent à ces raisins des caractéristiques uniques. Plus de 4,5 tonnes de *Bangalore Blue Grapes* sont produites chaque année, la plupart étant utilisée comme raisins de table.

Plus d'informations (en anglais seulement) @ :  
[http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-05-15/bangalore/39280611\\_1\\_geographical-indication-gi-tag-gi-status](http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-05-15/bangalore/39280611_1_geographical-indication-gi-tag-gi-status)

[05-15/bangalore/39280611\\_1\\_geographical-indication-gi-tag-gi-status](http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-05-15/bangalore/39280611_1_geographical-indication-gi-tag-gi-status)

#### Inde (II) : « SuratZari Craft »

Surtizari, l'un des plus vieux artisanats du Gujarat, avait été enregistré comme IG en Inde en 2010. En mai de cette année, une vingtaine d'artisans ont été autorisés par le Registre national des IG de Chennai à commercialiser leurs produits avec le logo I « SuratZari Craft ». En Inde, la loi sur la protection des IG prévoit que, pour utiliser un logo, il est obligatoire pour le fabricant d'obtenir un enregistrement (partie-B de l'Acte sur les IG).

Plus d'informations (en anglais seulement) @ :  
[http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-05-31/surat/39654831\\_1\\_zari-products-geographical-indication-registration](http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-05-31/surat/39654831_1_zari-products-geographical-indication-registration)

### Amériques

#### États-Unis : Règlement de « l'affaire Kona » après 2 années de bataille juridique

Après deux années de litige, Safeway Stores, la deuxième plus grande chaîne de supermarchés aux États-Unis, a réglé une poursuite fédérale déposée en 2011 par un consommateur californien, (Chane Thurston, soutenu par l'Association des producteurs de café de Kona, KCFA). La poursuite collective déposée par Thurston était fondée sur les dommages présumés qu'aurait causé l'étiquetage trompeur du produit « Safeway Select Kona Blend Coffee ». Ce produit contenait seulement une faible proportion de grains de Kona (le fait que le reste du café ne provenait pas de Kona aux Hawaii n'était pas indiqué dans l'emballage du produit). Les termes de l'accord qui a mis fin au litige n'ont pas été dévoilés.

La plainte initialement cherchait à récupérer plus de 500,000 de US\$ au bénéfice des consommateurs qui avaient acheté du « Safeway Select Kona Blend Coffee » après août 2007, au motif que l'emballage de ce produit n'indiquait pas le montant réel de café Kona qu'il contenait. Un tel résultat, cependant, est très décevant pour la KCFA, car il ne tranche pas sur la question de l'utilisation de la dénomination « Kona » sur les emballages de produits contenant peu ou rien de ce produit d'origine, et de sa compatibilité avec la loi fédérale

et celle de l'Etat de Californie sur la protection des consommateurs et la concurrence déloyale.

Plus d'informations (en anglais uniquement) @ :

<http://www.konacoffeefarmers.org/kona-labeling/safeway-settles-kona-coffee-blend-mislabeling-lawsuit/>

## Europe

### Espagne : Enregistrement refusé pour la marque « Café Nariño »

En mai, l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) a refusé l'enregistrement d'une marque contenant le terme « Café Nariño » pour café et succédanés de café. L'Office a déclaré qu'une telle marque est incompatible avec l'IGP « Café de Colombia » enregistré dans l'UE (Nariño, en particulier, est l'une des régions de production de café dans la zone géographique concernée). **Nous sommes heureux de constater que, dans cette affaire, l'OEPM a appliqué à juste titre les règles européennes en matière d'AOP et IGP. De même, une telle approche dans gestion des demandes de marques en conflit avec une AOP / IGP a été recommandé dans un document d'oriGIn adressée à l'OAMI et à plusieurs bureaux nationaux de marques des pays européens. Voir le document d'oriGIn @ : [http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=37&Itemid=84&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=37&Itemid=84&lang=fr)**

La Fédération nationale des producteurs de café de Colombie (FNC) avait déposé une opposition fondée sur: i) l'interdiction absolue de l'enregistrement d'une marque descriptive, ii) le risque de confusion pour les consommateurs car les produits en questions ne viennent pas de Nariño, iii) la violation du règlement (CE) N° 510/2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires (règlement applicable au moment de l'opposition, par la suite remplacé par le règlement 1151/2012).

Vous pouvez consulter les détails de l'affaire (Dossier N° 3043240) dans la base de données de l'OEPM @ : [http://www.oepm.es/en/signos\\_distintivos/expediente.html](http://www.oepm.es/en/signos_distintivos/expediente.html)

### Suisse :

### « Café de Colombia » protégée comme IGP

Le 29 mai, « Café de Colombia » a été reconnue comme une indication géographique protégée (IGP) en Suisse, devenant ainsi la premier IGP étranger reconnue par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à travers la procédure d'enregistrement national. D'autres IG étrangères sont protégées en Suisse par le biais d'accords bilatéraux conclus par la Confédération avec ses partenaires commerciaux.

Il s'agit d'un succès majeur pour la Fédération des producteurs de café de Colombie (FNC), qui représente plus de 560.000 familles de producteurs et qui vise à élaborer et mettre en œuvre des stratégies à forte valeur ajoutée, telle que la protection de l'origine dans les marchés étrangers, avec l'objectif de générer des revenus plus élevés pour les producteurs de café.

Grâce à la qualité de son origine, « Café de Colombia » gagne de plus en plus de reconnaissance et obtient une plus grande protection juridique à l'étranger, avec l'objectif de promouvoir et défendre la réputation et les caractéristiques uniques du produit. « Café de Colombia » a été en effet la première IGP non-européenne protégée dans l'UE. De même, elle est enregistrée comme une marque de certification aux États-Unis et au Canada.

**Pour célébrer la reconnaissance en Suisse, une cérémonie officielle a été organisée par la FNC et la Mission de la Colombie auprès de l'OMC, avec le soutien d'oriGIn, auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève, dans le cadre du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).**

Plus d'informations @ :

[http://www.federaciondecafeteros.org/particulares/es/sala\\_de\\_prensa/detalle/el\\_cafe\\_de\\_colombia\\_a\\_primera\\_indicacion\\_geografica\\_protegida\\_igp\\_extranjera/](http://www.federaciondecafeteros.org/particulares/es/sala_de_prensa/detalle/el_cafe_de_colombia_a_primera_indicacion_geografica_protegida_igp_extranjera/)

&

[http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2330:28052013-cafe-de-colombia-is-the-first-non-swiss-pgi-to-be-granted-recognition-in-switzerland-&catid=26:news&lang=es&Itemid=](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2330:28052013-cafe-de-colombia-is-the-first-non-swiss-pgi-to-be-granted-recognition-in-switzerland-&catid=26:news&lang=es&Itemid=)

**Suisse :**  
**« Wilson » n'est pas considéré comme une indication d'origine géographique**

Le 16 Avril, Le Tribunal fédéral a confirmé la décision du Tribunal administratif fédéral concernant l'utilisation du terme « Wilson », considérant que ce terme n'est pas une indication d'origine géographique.

Un peu d'histoire sur cette affaire : en 2011, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) avait rejeté une demande déposée en 2010 pour l'enregistrement de la marque « Wilson » en relation avec des produits à base de tabac et de leurs dérivés. Entre autres arguments, l'IPI avait fondé son raisonnement sur le risque de confondre les consommateurs sur l'origine des marchandises (Wilson est en effet une ville de Caroline du Nord, aux Etats-Unis). Le requérant avait fait appel devant le Tribunal administratif fédéral, qui en 2012 avait renversé la décision, affirmant que le terme « Wilson » n'est pas perçu par les consommateurs concernés comme une indication d'origine géographique, mais plutôt comme un nom de famille. L'IPI avait par la suite contesté ce jugement devant le Tribunal fédéral.

Le Tribunal fédéral, qui concentre son analyse exclusivement sur les questions de droit, a fait valoir que, bien qu'il existe une présomption que la marque contenant des noms géographiques serait considérée en conflit avec l'indication d'origine géographique correspondante, dans ce cas-ci, le Tribunal administratif fédéral a bien conclu que le public pertinent ne considère pas le terme « Wilson » principalement comme une indication d'origine géographique.

Plus d'informations @ : [https://www.marques.org/class46/default.asp?D\\_A=20130528#3232](https://www.marques.org/class46/default.asp?D_A=20130528#3232) (en anglais) & le texte complet de la Décision du Tribunal fédéral (disponible uniquement en allemand) @ : <http://www.decisions.ch/entscheide/id/1618>

**Irlande :**  
**Emballage neutre pour les produits à base de tabac**

Le 29 mai, le gouvernement irlandais a annoncé son intention de suivre l'Australie en introduisant une législation sur l'emballage neutre des produits à base de tabac. Selon les nouvelles règles, les

paquets devront être présentés dans un format et couleur génériques. Les marques et autres signes distinctifs auront également une police uniforme au fond de l'emballage sans logo ou tout autre signe graphique. En début d'année, le gouvernement néo-zélandais avait également annoncé son intention de mettre en œuvre des mesures similaires.

La législation australienne sur l'emballage neutre des produits à base de tabac fait face à une forte opposition et est actuellement contestée devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'un des principaux arguments contre l'application de ces normes est son incompatibilité avec les droits de propriété intellectuelle, en particulier avec les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Plus d'informations (en anglais seulement) @ : [https://www.marques.org/class46/default.asp?D\\_A=20130529#3235](https://www.marques.org/class46/default.asp?D_A=20130529#3235)

## Union Européenne (UE)

**Le « Prosek » croate incompatible avec l'AOP italienne « Prosecco »**

Le 1er Juillet, la Croatie deviendra le 28<sup>ème</sup> État membre de l'UE.

A cette date, la Croatie devra mettre fin à l'utilisation du terme « Prosek » en relation avec le vin local, car il n'est pas compatible avec l'AOP « Prosecco », protégée dans l'UE.

Plus d'informations (en anglais uniquement) @ : <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/croatia/10107828/Why-joining-the-EU-is-so-hard-to-swallow-for-Croatias-winemakers.html>

**Nouvelle demande d'enregistrement pour une IG non-européenne**

Le 27 mai, une demande d'enregistrement d'IGP (« Khao Muang Phattalung Sangyod ») a été déposée. Il s'agit d'une variété traditionnelle de riz cultivé au Phatthalung en Thaïlande, pendant plus de cent ans. Plus tôt cette année, « Khao Hom Mali Thung Kula Ronghai », un riz traditionnel thaï au jasmin, est devenu la première IGP de Thaïlande enregistré dans l'UE.

Les IG qui demandent protection dans l'UE augmentent progressivement, ce qui montre le potentiel offert aux IG des économies émergentes par la reconnaissance dans des marchés à fort potentiel tels que l'UE.

Plus d'informations (en anglais uniquement)@ :  
[http://www.ipthailand.go.th/ipthailand/dmdocuments/Sor\\_Chor\\_49100011.pdf](http://www.ipthailand.go.th/ipthailand/dmdocuments/Sor_Chor_49100011.pdf)

## Nouvelles sur les AOP/IGP

### Enregistrements

“Stornoway Black Pudding” (IGP) Royaume-Uni - 09/05:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:127:0005:0006:FR:PDF>

“Porc du Sud-Ouest” (IGP) France - 09/05:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:127:0001:0002:FR:PDF>

“Fin Gras / Fin Gras du Mézenc” (AOP) France - 09/05:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:127:0003:0004:FR:PDF>

“Lakeland Herdwick” (AOP) Royaume-Uni - 17/05:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:133:0007:0008:FR:PDF>

“Ail fumé d'Arleux (IGP)” France - 17/05 :  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:133:0009:0010:FR:PDF>

“Ξηρά Σύκα Ταξιάρχη” (Xira Syka Taxiarchi) (AOP) Grèce - 17/05 :  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:133:0011:0012:FR:PDF>

“Eichsfelder Feldgieker / Eichsfelder Feldkieker” (IGP) Allemagne - 17/05 :  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:133:0005:0006:FR:PDF>

“Panforte di Siena” (IGP) Italie - 22/05 :  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:135:0003:0004:FR:PDF>

“Salmerino del Trentino” (IGP) Italie 24/05:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:138:0001:0002:FR:PDF>

“Agnello del Centro Italia” (IGP) Italie - 24/05 :  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:138:0003:0004:FR:PDF>

### Demandes d'enregistrement

“Focaccia di Recco col formaggio” (IGP) Italie - 01/06:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:155:0013:0016:FR:PDF>

“Istarski Pršut” (AOP) République de Croatie - 01/06:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:155:0003:0008:FR:PDF>

“Valašský Frgál” (IGP) République Tchèque - 01/06:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:155:0009:0012:ES:PDF>

“Mohant” (AOP) Slovence - 06/06:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:160:0007:0010:FR:PDF>

### Demandes de modification

“Dinde de Bresse” (AOP) France - 4/6:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:157:0004:0011:FR:PDF>

“Chaource” (AOP) France - 5/6:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:159:0007:0013:FR:PDF>

## NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET BILATÉRALES

### Accord de partenariat commercial trans- pacifique (TPP) : 17<sup>a</sup> cycle de négociations à Lima

Le 17<sup>ème</sup> cycle de négociations de l'Accord TPP a eu lieu à Lima, au Pérou, du 15 au 24 mai. Les onze pays qui font partie des négociations (notamment Australie, Brunei, Canada, Chili, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam), ont fait des progrès significatifs, en particulier dans les domaines des services, des marchés publics, des recours commerciaux, des normes sanitaires et phytosanitaires, de l'emploi et de la résolution des différends, ainsi que dans le commerce électronique, les obstacles techniques au commerce, les investissements et les services financiers. De même, des discussions productives semblent avoir eu lieu sur des points controversés, tels que droits de propriété intellectuelle et l'environnement.

Les pays concernés espèrent conclure l'accord avant la fin de l'année, probablement à temps pour la réunion des dirigeants de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) qui aura lieu en Octobre à Bali, en Indonésie. De plus, un douzième membre, le Japon, se joindra aux négociations à la prochaine réunion qui aura lieu du 15 au 25 Juillet à Kuala Lumpur, en Malaisie. L'entrée du Japon contribuera à mettre sur la table des questions sensibles comme l'agriculture.

Dans la mesure où certaines des dispositions proposées dans le cadre de ces discussions portent sur le concept de termes génériques, ainsi que des règles sur les relations entre les marques et les IG (voir à ce sujet l'exposé de M. O'Connor dans notre récente Conférence internationale de Bordeaux @ [http://www.origin-gi.com/images/stories/PDFs/English/Event/GA\\_Bordeaux/International\\_Conference\\_Bordeaux\\_PPT/13.04.26\\_-\\_Bordeaux\\_OConnor.pdf](http://www.origin-gi.com/images/stories/PDFs/English/Event/GA_Bordeaux/International_Conference_Bordeaux_PPT/13.04.26_-_Bordeaux_OConnor.pdf)), oriGIn invite ses membres des pays participant aux négociations (Australie, Brunei, Canada, Chili, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam), à prendre contact avec leurs autorités respectives et appeler à une plus grande transparence dans les négociations. L'objectif étant d'assurer que les dispositions sur la

propriété intellectuelle de l'Accord TPP n'affectent pas les droits légitimes découlant des IG dans les pays concernés.

Plus d'informations (anglais uniquement) @ :  
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/165008/>

### UE-Canada : Accord économique et commercial global (CETA)

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne pourrait être complété très prochainement. Cependant, l'agriculture représente toujours le principal défi pour la conclusion de l'accord. D'autres questions clés en suspens sont l'accès aux marchés (en particulier pour le bœuf canadien et le fromage européenne,) ainsi que les IG (avec les problèmes de genericité et l'opposition entre certains AOP / IGP de l'UE et des marques de commerce enregistrées au Canada). En ce qui concerne la position d'oriGIn sur ce sujet, voir notre lettre à l'UE à propos du CETA disponible @ [http://www.origin-gi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=35&Itemid=82&lang=fr](http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=35&Itemid=82&lang=fr)

Plus d'informations (en anglais) @:  
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/165002/>  
&  
<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/canada/>

### UE-États-Unis : DPI et IG dans l'Accord de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP)

Le 23 mai, le Parlement européen a adopté la résolution qui entame la négociation pour la consolidation d'un accord de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (TTIP).

Le Parlement soutient en particulier l'inclusion d'une protection pour les droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris les IG. La résolution souligne par ailleurs que tout accord doit être conforme aux accords internationaux en vigueur sur la propriété intellectuelle. oriGIn avait envoyé une lettre à tous les députés européens, soulignant la nécessité urgente de soutenir l'inclusion des droits de propriété



**intellectuelle, en particulier des IG, dans le mandat de l'UE pour mener des négociations bilatérales avec les États-Unis vers la conclusion d'un accord économique global.**

Entre temps, certaines informations ont été rendues publiques sur le projet de mandat de négociation de l'UE pour l'Accord de TTIP. Selon ces informations, le projet prévoit que les négociations devraient viser à améliorer la protection des IG. Il est prévu que le projet de mandat soit approuvé en juin, lors de la réunion du Conseil de l'UE des Affaires étrangères. Vous pouvez consulter le texte intégral de la résolution @ :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0227+0+DOC+XML+V0//FR>

Plus d'informations (anglais uniquement) @ :

[http://www.ip-watch.org/2013/05/23/eu-parliament-backs-start-of-transatlantic-fta-negotiations/?utm\\_source=post&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=alerts](http://www.ip-watch.org/2013/05/23/eu-parliament-backs-start-of-transatlantic-fta-negotiations/?utm_source=post&utm_medium=email&utm_campaign=alerts)

&

<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/165011/>

& @ :

[http://www.ip-watch.org/2013/05/31/latest-eu-mandate-for-eu-us-fta-shows-priorities/?utm\\_source=post&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=alerts](http://www.ip-watch.org/2013/05/31/latest-eu-mandate-for-eu-us-fta-shows-priorities/?utm_source=post&utm_medium=email&utm_campaign=alerts)

<http://www.citizen.org/IP-out-of-TAFTA>

### UE-Japon

La première ronde de négociations pour un Accord de libre-échange entre l'UE et le Japon a eu lieu du 15 au 19 Avril à Bruxelles. D'autres discussions se poursuivront portant sur des questions clés telles que les mesures non tarifaires (MNT), les obstacles techniques au commerce (OTC) et les règles d'origine et de réductions tarifaires en particulier en ce qui concerne le commerce des produits agricoles, afin d'accroître l'accès au marché et offrir de plus grandes opportunités d'affaires. Le Japon est le deuxième plus grand partenaire commercial de l'UE en Asie après la Chine. Ensemble, l'UE et le Japon compte plus d'un tiers du PIB mondial.

La deuxième ronde de négociations a eu lieu du 24 à Juin 28, 2013, à Tokyo, et la troisième est prévue pour plus tard cette année.

Plus d'informations (anglais uniquement) @:

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/japan/>

&

<http://www.fratinivergano.eu/Trade%20perspectives%202013/13.05.31%20TP%20issue%2011.pdf> (voir la page 7).

## CONFÉRENCES / SÉMINAIRES

ACP :

Conférence sur la

« Géographie de l'alimentation »

Le 15 mai, la conférence «Géographie de l'alimentation: refaire le lien avec l'origine dans le système alimentaire» a eu lieu au Secrétariat ACP à Bruxelles. La conférence était organisée par le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA), en collaboration avec la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural et la Direction Générale de la Coopération au développement, de la Commission européenne, et le Secrétariat ACP.

Le but de l'événement était de présenter des défis majeurs liés à la commercialisation des produits en valorisant leur origine.

Une réunion informelle *ad hoc* des organisations internationales et des ONG travaillant autour des IG a été organisée dans l'après-midi de ce même jour par la Direction générale de l'agriculture et du développement rural, dans le but de favoriser l'échange de leurs activités respectives. L'objectif de cette session était de présenter les activités menées par certains des participants dans les pays ACP, en respectant les besoins et d'identifier les synergies potentielles et les possibilités de coopération future. Le CTA, l'ARIPO, le Secrétariat ACP, l'ONUDI, la FAO, l'OMPI, l'Université de Pretoria et oriGIn (nous avons présenté l'état de l'art de notre compilation de toutes les IG protégées dans le monde) ont assisté à l'événement.

Plus d'informations @ :

<http://bruxellesbriefings.net/2013/04/15/prochain-briefing-de-bruxelles-15-mai/>

& (en anglais uniquement) @ :

[http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/115\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/115_en.htm)

**Vietnam :**  
**Séminaire sur la protection des IG à Hanoi**

Du 20 au 22 mai, un séminaire régional sur la protection des IG dans les pays de l'ASEAN s'est tenu à Hanoi organisé par le Bureau national de la propriété intellectuelle du Vietnam.

Le séminaire a été visé aux pays de l'ASEAN et son but était de développer des stratégies d'enregistrement d'IG en Asie du Sud et en Europe. Cet événement a été organisé dans le cadre du Programme de coopération CE-ASEAN sur la propriété intellectuelle (ECAP III), financé par l'UE et mis en œuvre de 2010 à 2013 pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté dans les pays de l'ASEAN à travers son intégration dans l'économie mondiale et le système du commerce international.

Il est intéressant de noter que le chef adjoint de l'Office de la propriété intellectuelle du Vietnam - M. Tran Huu Nam a souligné le rôle clé des IG dans la promotion du développement socio-économique dans les zones rurales et éloignées. Il a également mentionné que le Vietnam a lancé deux programmes de soutien aux producteurs locaux, en réponse à l'absence d'informations et d'expériences dans l'enregistrement des IG au niveau national et dans d'autres pays de l'ASEAN.

Plus d'informations (en anglais uniquement) @ :  
<http://en.vietnamplus.vn/Home/Workshop-to-protect-geographical-indications-held-in-Hanoi/20135/34650.vnplus>  
 &  
<http://english.vov.vn/Society/Protecting-geographical-indication-a-must/260509.vov>

---

**Director**

M. Massimo Vittori, oriGIn

---

**Éditeurs**

Mme. Daniela Lizarzaburu, oriGIn

Mme. Ida Puzone, oriGIn

---

**Contributions**

M. Christian Amblard, Syndicat du Pruneau d'Agen

M. Marc Roose, Canard à Foie Gras du Sud-Ouest

M. Miguel Ángel Medina, Elzaburu Abogados y Consultores